



# AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du 6 février 2023 du Conseil de cette municipalité, tenue à 19 h, le calendrier des séances ordinaires pour 2023 a été modifié.

2023-0602-038

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2023

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires adopté le 7 novembre 2022 par la résolution 2022-0711-351 afin de modifier le lundi 3 juillet 2023 pour le lundi 10 juillet 2023 ;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément au Code municipal.

ADOPTÉ

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2023

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1er mai
- 5 juin
- 10 juillet
- 7 août
- 11 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

Donné à Crabtree, ce 8 février 2023

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, greffier-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 février 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 février 2023.